



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE MAYOTTE**

Secrétariat général adjoint

**ARRÊTÉ N°2018/SGA/345**

**Portant délégation de signature à Monsieur Brian TOURRÉ  
pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel  
de programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 du Président de la République nommant monsieur Dominique SORAIN, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 du Président de la République nommant monsieur Éric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** le décret du 11 janvier 2017 du Président de la République nommant monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet de Mayotte ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2013 relatif au cadre de référence du contrôle interne budgétaire de l'État pris en application de l'article 170 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 16/1105-A du 5 février 2016 portant mutation de monsieur Brian TOURRÉ, attaché d'administration d'État, à la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 268/SG/2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018/SGA/271 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à monsieur Dominique FOSSAT, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;

- VU l'arrêté préfectoral n°118/SGA/2017 du 15 mars 2017 portant délégation de signature à M. Brian TOURRÉ pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel du programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976 ;
- VU la décision n°14/SG/SRHAS/2016 portant affectation de monsieur Brian TOURRÉ attaché d'administration d'État, en qualité de chargé de mission auprès du secrétaire général adjoint ;
- VU les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs ;
- Sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1 :** l'arrêté préfectoral n°118/SGA/2017 du 15 mars 2017 est abrogé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à monsieur Brian TOURRÉ, chargé de mission auprès du Secrétaire général adjoint, à l'effet de transcrire dans les systèmes d'information financière de l'État (Némo et Chorus), les décisions prises en matière budgétaire concernant le budget opérationnel de programme 129 et l'unité opérationnelle 129-CAVC-DP976 dans le cadre du suivi de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA).

En fonction de ses habilitations, délégation de signature est donnée à monsieur Brian TOURRÉ, chargé de mission auprès du Secrétaire général adjoint, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans NEMO concernant les dépenses imputées sur le budget opérationnel de programme et sur l'unité opérationnelle précités.

**Article 3 :** le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 13 AVR. 2018

Le préfet,



Copie : RAA